

Réunion du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Mardi 18 novembre (14h-15h30) - visio-conférence

Compte-rendu

Introduction

Sophie Panonacle salue la régularité trouvée des réunions du bureau, désormais mensuelles. Elle souligne que l'édition 2025 des Assises de l'économie de la mer a suscité une belle mobilisation.

Eric Banel indique que la ministre envisage de participer à une réunion du bureau du CNML en janvier et souhaite organiser rapidement un plénier.

Il se réjouit aussi de la réussite des Assises de l'économie de la mer, qui ont bénéficié de la présence du Président de la République et qui confirment la vigueur de la communauté maritime. Le Paris Nautic Show fin novembre mettra à l'honneur le nautisme et la plaisance. La ministre est par ailleurs pleinement mobilisée sur les sujets pêche au niveau européen. Le débat budgétaire est toujours en cours et concerne de nombreuses mesures maritimes notamment sur la marine marchande, nautisme, pêche, économie bleue, protection de l'environnement. Le programme est riche, mais le contexte difficile.

1) Création d'un groupe de travail du CNML sur le pacte européen et contribution du CNML sur la loi pour l'océan (Ocean Act)

Christophe Clergeau, député européen, président de l'intergroupe « mer, rivières, îles et zones côtières » (Searica) du Parlement européen et membre du CNML : l'Ocean Act représente une opportunité pour le CNML de contribuer aux travaux maritimes. Avec l'Ocean Pact, c'est la première fois que l'échelon européen se dote d'une feuille de route maritime transversale. Le commissaire Kóstas Kadis a fait valider le principe d'un Ocean Act qui constituera une loi européenne au service d'un momentum maritime. La Commission européenne présentera son projet fin 2026. Dans le cadre des consultations, un appel à contributions aura lieu au mois de novembre et une consultation publique en avril 2026. Le débat se concentre actuellement sur l'architecture de l'acte :

- 1^{er} pilier : déclinaison dans la législation maritime de l'ensemble des cibles relatives à la lutte contre le changement climatique et des engagements européens qui ne figurent pas encore dans des textes européens maritimes afin de les décliner pour l'océan et en faire un levier d'accélération des politiques publiques. Les outils de mise en œuvre de l'Ocean Pact comprennent la création d'un Ocean Board pour le suivi du texte et d'un Ocean Dashboard pour la production de données pour le suivi de l'Ocean Pact.
- 2^{ème} pilier : révision de la directive DCPEM (introduite par l'Ocean Pact) et articulation de celle-ci avec la DCSMM. Actuellement, les directives sont peu connectées, ne dépendent pas de la même DG ni du même commissaire. Différents acteurs plaident en faveur de législations fusionnées afin d'avoir un seul processus, une seule gouvernance et des indicateurs communs dans une approche écosystémique des océans. Cela permettrait de renforcer l'approche écosystémique.

- 3^{ème} pilier potentiel : adaptation de certaines législations européennes qui ne sont pas assez cohérentes avec l’Ocean Pact.

Nathalie Mercier Perrin indique la volonté du Cluster maritime français de participer au groupe de travail.

Pierre Maupoint de Vandeul : rappelle l’attachement des organisations syndicales à se saisir de l’Ocean Act pour mettre au cœur du débat les questions sociales, telles que l’harmonisation des pratiques en matière de cabotage.

Elodie Martinie Cousty : les ONG sont inquiètes de l’actualité européenne, notamment de la loi omnibus et du détricotage de la réglementation environnementale et alertent sur le risque à ouvrir certaines législations dans le cadre de l’Ocean Act, ce qui pourrait conduire à une dérégulation.

Christophe Clergeau : confirme son attention à un consensus politique (ONG/Commission/acteurs) préalable à l’ouverture d’une réglementation, afin d’éviter d’ouvrir la porte à la dérégulation. Mieux vaut un Ocean Pact limité et sécurisé que régressif. Le Commissaire Kadis tient le cap et s’attache aux préoccupations sociales et environnementales. La Blue Alliance sera mobilisée pour construire les consensus possibles avec les acteurs.

Eric Banel : l’Ocean Act est une opportunité singulière dans le paysage institutionnel européen permettant de faire le lien entre les politiques sectorielles qui sont aujourd’hui traitées en silo. L’appel à contribution imminent de l’a Commission est l’occasion de faire connaître les propositions de la France de manière transversale. La contribution du CNML appuiera sa légitimité.

Décisions du bureau :

- Création rapide d’un groupe de travail dédié au Pacte européen pour l’océan et en particulier à l’Ocean Act, actif dès décembre afin d’aboutir à une proposition en janvier 2026. L’appel à contribution sera relayé auprès du bureau et du plénier du CNML. Plusieurs membres ont déjà manifesté leur intérêt à y participer : Sophie Panonacle, Pierre Maupoint de Vandeul, Joachim Claudet, Alain Blanchard et Pierre Leonidas pour le Cluster maritime français.
- Le Commissaire Kadis sera invité par la ministre à participer à la prochaine réunion plénière du CNML, afin de lui présenter la contribution du CNML (proposition de Sophie Panonacle).

2) Contribution du COMER aux indicateurs de suivi de la SNML et point sur le tableau de bord de la SNML

Un groupe de travail « indicateurs de la SNML » a travaillé en 2024 pour sélectionner des indicateurs susceptibles de mesurer les progrès relatifs aux principaux objectifs de la SNML. Le COMER a été sollicité en complément pour travailler sur des indicateurs relatifs à l’amélioration de la connaissance de l’océan au service de sa gestion.

Céline Liret : le COMER a rendu ses propositions d’indicateurs sur les volets recherche, connaissance et innovation dans un avis du 23 octobre. Le COMER souhaite une lecture quantitative et qualitative du suivi de la SNML avec une approche intégrée. En plus des

objectifs 7 et 8, le COMER souhaiterait travailler sur les autres indicateurs de la SNML puisqu'il semble pertinent d'avoir une vision systémique. Les indicateurs complémentaires proposés sont les suivants :

Objectif 7 « Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes, soutenables et un meilleur partage des connaissances »

- Effectif public consacré à la recherche en sciences et techniques marines (STM)
- Activité de publication
- Investissements dans les très grandes infrastructures de recherche liées à la mer
- Inventaire des guichets de financements en réponse aux politiques publiques maritimes
- Suivi de l'évolution des doctorants en sciences et techniques de la mer et du littoral

Objectif 8 « Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires »

- Nombre d'accès annuels aux bases de données et plateformes

Un travail reste à réaliser sur l'efficacité et la validité de ces indicateurs. Il faudra pour cela les tester en calculant leur valeur de départ, ce qui permettra d'identifier les verrous ou leviers à actionner pour y avoir accès.

Le COMER produira en complément une note sur le jumeau numérique de l'océan comprenant une cartographie des acteurs.

Nathalie Mercier Perrin : Les pôles mer n'ont qu'une partie de l'information en matière de recherche. Souligne l'importance d'indicateurs valables pour les territoires ultramarins. Le cluster maritime est à disposition pour suivre ces sujets avec le COMER.

Céline Liret : sur l'objectif 8, les indicateurs couvrent déjà les sujets ultramarins. Mais sur l'objectif 7, on voit qu'une entrée unique pôle de compétitivité n'est pas suffisante, donc ce volet est aussi à prendre en compte.

Sophie Panonacle : indique que le CSOM pourra également être mobilisé pour l'identification d'indicateurs ultramarins.

Elodie Martinie Cousty : invite à prendre en compte l'observatoire de l'éolien en mer et les données des entreprises pétitionnaires de parcs éoliens offshore afin de faire bénéficier à la recherche des données collectées (programmes de suivi, caméras...) Le versement dans le domaine public doit être exigé.

Olivier Dufourneaud : fait un point de situation sur les indicateurs de la SNML issus des travaux du GT indicateurs. Les indicateurs doivent être :

- Pertinents
- Opérationnels et robustes
- Calculés annuellement
- Être déclinables par façade et couvrir les territoires ultramarins

Sur 50 indicateurs identifiés, 15 sont en place (données collectées), 13 sont en cours de collecte, 22 restent à construire.

Les indicateurs chiffrés ne sont qu'une partie du rapport d'avancement de la SNML qui comprendra aussi des informations qualitatives sur la mise en œuvre de chaque objectif.

Décisions du bureau :

- Il est proposé au COMER de poursuivre son travail sur le reste des objectifs de la SNML et sur leur construction méthodologique.
- Une réunion du GT indicateurs sera prochainement organisée avec le COMER et le SDES.

3) Présentation de l'organisation et des travaux du Conseil supérieur de la marine marchande (CSMM)

Christine Ezcutari, présidente du CSMM expose que le Conseil supérieur de la Marine Marchande (CSMM), redéfini en 2002 avec notamment l'intégration de l'ancien Conseil National des Communautés Portuaires (CNCP), est une instance tripartite qui comprend 40 membres :

- 1 présidente
- 7 membres désignés au titre de l'Etat
- 12 membres désignés sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives
- 12 membres représentant les personnels désignés sur proposition des organisations syndicales représentatives
- 8 personnalités qualifiées, désignées en raison de leur compétence

Le CSMM participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes. Il s'agit d'une instance consultative placée auprès des ministres de la mer et ports.

Il est obligatoirement consulté sur les projets de loi et de décret relatifs à la marine marchande ou aux ports maritimes. Il peut donner son avis, sur saisine des ministres concernés ou à l'initiative de ses membres, sur toutes les questions en rapport avec la marine marchande, les transports maritimes, les activités portuaires et les transports à destination ou en provenance des ports maritimes, y compris sur les questions traitant de la concurrence maritime/portuaire et de la construction navale.

Il peut donner son avis sur les propositions d'actes communautaires se rapportant à la marine marchande ou aux ports maritimes. Il peut se saisir de toute question relevant de sa compétence et proposer toute mesure de nature à favoriser l'activité maritime et portuaire. Le CSMM est consulté de droit lorsque le Conseil National des Transports a émis un avis sur des questions maritimes et portuaires.

Il a fait l'objet d'une redynamisation depuis 2022, notamment à travers les travaux du Fontenoy du maritime, ce qui lui a permis d'améliorer son fonctionnement. Aujourd'hui, le CSMM est actif et tient environ 10 séances par an. Des GT sont aussi organisés. Il examine des textes législatifs concernant la marine marchande et les ports et traite de l'actualité (notamment dumping social, compétitivité des ports, concurrence, EMR, ETS maritime, etc).

Son dernier rapport relatif à la [lutte contre le dumping social](#) a été publié en 2024. Un prochain rapport sur l'ancrage dans les territoires des EMR sera prochainement publié, comprenant 40 recommandations opérationnelles.

Les travaux du CSMM pourront être présentés à l'occasion de prochaines réunions du CNML. Le CSMM est réciproquement intéressé pour que le CNML vienne lui présenter ses travaux.

Pierre Maupoint de Vandeul et **Thierry Le Guevel** : appuient en faveur du renforcement de la coopération accrue entre les instances consultatives (CNML, CSMM et CSGM), permettant de constituer une team maritime. Une présentation des travaux une fois par an ou à l'occasion de rapports importants serait souhaitable.

Eric Banel : le CNML est l'instance maritime ensemblière, les différentes instances se complètent et les regards croisés entre les différents mondes sont nécessaires. A ce titre, il rappelle que les présidents du CSMM et CSGM sont invités à participer aux réunions de bureau et plénières du CNML.

Décision du bureau : après l'adoption du rapport du CSMM sur les EMR, il est proposé qu'une présentation de ses conclusions soit faite aux membres du CNML.

4) Propositions du CNTC et PLF 2026

Le calendrier d'examen du PLF 2026 étant très serré, il ne devrait finalement pas y avoir d'examen de la 2^{ème} partie c'est-à-dire des dépenses. La création du fonds d'érosion côtière, porté par un amendement de Sophie Panonacle, ne pourra donc pas être défendu. Une rencontre a eu lieu entre le Ministre chargé de la Transition écologique et les élus du CNTC pour lui présenter le dossier. Une note est également en cours de finalisation sur les besoins de PPA et les enjeux d'infrastructures publiques.

5) Points divers

Point composition du Comité spécialisé pour l'économie bleue durable outre-mer

Matthieu Reunavot présente l'état de la composition du CSOM au regard des candidatures reçues, il est par ailleurs toujours possible d'accueillir de nouvelles candidatures notamment concernant le collège des ONG. Il est prévu que le CSOM se réunisse d'ici la fin de l'année.

Eric Banel : un travail est en cours concernant la présidence du CSOM. Les ministres de la mer et des Outre-mer souhaitent pouvoir installer le CSOM très prochainement.

Sophie Panonacle rappelle son intérêt pour participer au CSOM. La prochaine édition des Assises de l'économie de la mer pourrait prévoir une présentation des travaux du CSOM.

Fonctionnement

Sophie Panonacle : propose l'organisation d'un plénier vers la fin janvier – début février et souhaite qu'en 2026, les bureaux puissent à nouveau se tenir en présentiel, à l'hôtel de Roquelaure.

Prochaine réunion du bureau du CNML : le jeudi **18 décembre de 15h à 16h30**, en visio-conférence.

Annexe - Liste des participants

Membres du bureau

BOZZONI	Fernand	Armateurs de France
LE GUEVEL	Thierry	CFDT
MARTINIE-COUSTY	Elodie	FNE
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
MERCIER-PERRIN	Nathalie	Cluster maritime français
PANONACLE	Sophie	Députée de Gironde
SIRUGUE	Christophe	Réseau Océan Mondial

Observateurs et invités

BLANCHARD	Alain	ANEL
CLERGEAU	Christophe	Député européen
EZCUTARI	Christine	CSMM
FOLCO	Sidonie	SGMER
GIRARD-BARBOT	Marius	Assistant parlementaire de Christophe Clergeau
LIRET	Céline	COMER
MOLERE-ATTAL	Rachel	Collaboratrice parlementaire de Sophie Panonacle
MONTERRUS	Louis	CMPMEM
PENNANGUER	Stéphane	Région Bretagne
SEZNEC	Elodie	DGOM
VIDAL	Simon	DEB

Secrétariat

BANEL	Eric	DGAMPA
DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
DUFORNEAUD	Olivier	DGAMPA
GIORA	Pierre Maxime	DGAMPA
HABIB	Myriam	DGAMPA
MARILL	Xavier	DGAMPA
PERRET	Isabelle	DGAMPA
REUNAVOT	Matthieu	DGAMPA